



Baguer-Morvan

Maison de retraite
Soins de Suite et Réadaptation
Soins de Longue Durée

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

**HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN**



HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE BAGUER-MORVAN
2 chemin du Héron - 35120 BAGUER-MORVAN

02.99.80.99.80

accueil@baguer-morvan.hstpv.fr

<http://baguer-morvan.hstpv.fr>

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN**



Madame, Monsieur,

Les Sœurs de la Congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, la direction et l'ensemble du personnel de la Maison de Retraite de Baguer-Morvan, appelée également EHPAD, vous souhaitent la bienvenue. Vous êtes ici chez vous. Notre maison est la vôtre.

Chacun s'engage à mettre à votre service, son expérience, sa compétence, sa disponibilité mais aussi son sens de l'accueil pour vous proposer un lieu de vie chaleureux et un environnement convivial dans un esprit familial. La reconnaissance et le respect de vos droits et libertés, mais aussi l'acceptation de vos devoirs vous garantiront de trouver en ce lieu, humanité, sérénité et bien-être.

La direction

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P. 3
VOTRE ENTRÉE	P. 4 à 6
VOTRE PROJET PERSONNALISÉ	P. 7
VOTRE SÉJOUR	P. 8 à 14
HSTV EN QUELQUES LIGNES	P. 15



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Vous êtes ici dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve (cf. page 14).

Un EHPAD est une structure médicalisée habilitée par l'Etat à recevoir des personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, pour des séjours permanents ou spécifiques (hébergement temporaire, accueil de jour, accueil Alzheimer, etc.), et à leur dispenser des soins.

L'EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve peut accueillir 65 résidents : 53 places en accueil permanent et 12 places en accueil spécifique pour les personnes présentant la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'établissement de Baguer-Morvan, le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne et le président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a été signé. Ce contrat fixe, pour une durée de cinq ans, les objectifs de qualité de soins et d'accompagnement ainsi que les moyens financiers de fonctionnement.

DONS ET LEGS

Pour vous, pour vos proches, pour nous aider à toujours mieux vous accueillir et vous soigner, vous pouvez faire un don à l'établissement Saint-Thomas de Villeneuve.

Grâce à votre générosité, nous pourrons :

- Innover dans nos pratiques médicales, de soin et d'accompagnement,
- Améliorer les conditions de vie des personnes accueillies,
- Répondre à des besoins non couverts par les financements classiques.

Merci !

Comment donner ?

Il suffit d'adresser votre chèque libellé à l'ordre de HSTV Baguer-Morvan à l'adresse suivante :
2 chemin du Héron - 35120 Baguer-Morvan

Le saviez-vous ?

66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu.
Un don de 100€ ne vous coûtera au final que 34€.



Les objectifs de qualité de vie pour les 65 résidents accueillis sont ainsi définis :

- Apporter confort, bien-être et écoute
- Préserver l'autonomie et stimuler la créativité du résident
- Maintenir, développer la vie sociale et conserver les liens familiaux
- Soutenir la vie spirituelle
- Accompagner la fin de vie

Notre devise : « Faire fleurir l'hospitalité » se traduit au quotidien par la qualité de l'accueil, la convivialité, un environnement chaleureux, la mise à disposition de nombreux services et le respect de chacun.



LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN

VOTRE ENTRÉE

FORMALITÉS D'ADMISSION

L'EHPAD de Baguer-Morvan accueille des personnes seules ou en couple âgées d'au moins 60 ans (sauf dérogation) quelle que soit leur dépendance, sous réserve que leurs besoins médicaux, psychologiques et sociaux puissent être pris en charge par l'Etablissement.

Une priorité est donnée aux personnes du territoire de Dol et Saint-Malo.

Les personnes des autres secteurs géographiques sont accueillies dans la limite des places disponibles.



Le bureau d'accueil est ouvert toute la semaine :
de 8h à 12h15
et de 13h à 18h45
et le week-end :
de 9h45 à 12h15
et de 13h à 18h45.

Les pièces à fournir

- Copie du livret de famille ou acte de naissance
- Carte d'identité ou passeport
- Carte Vitale et copie de l'attestation de droits
- Carte de complémentaire santé
- Carte d'invalidité le cas échéant
- Avis d'imposition
- Justificatifs des ressources
- Photos d'identité
- RIB ou RIP
- Le cas échéant, copie du jugement de tutelle ou de curatelle



VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE PRÉSENCE NE SOIT PAS DIVULGUÉE

Vous pouvez demander à ce que votre identité ne soit pas révélée pendant votre séjour dans l'établissement. Aucune information sur votre présence ou votre état de santé ne sera alors communiquée à quelque personne qui en ferait la demande, y compris vos proches.

FRAIS DE SÉJOUR ET AIDES

Ils sont établis sur la base d'un prix de journée comprenant :

- les frais d'hébergement : ils couvrent les dépenses du personnel non soignant, d'hôtellerie, de restauration, d'animation, d'administration,
- une quote-part de dépendance, calculée en fonction du niveau de dépendance de la personne en référence à une grille d'évaluation nationale, qui couvre une partie des dépenses du personnel d'accompagnement et de soins.

Chaque année, les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés par le Conseil départemental.

Les dépenses de soin sont prises en charge par l'assurance maladie.

Le règlement s'effectue à terme échu tous les 15 du mois par prélèvement bancaire, virement ou chèque.

Un dépôt de garantie équivalent à 30 jours d'hébergement vous est demandé à l'entrée.

Selon vos revenus, vous pouvez obtenir des aides financières : aide sociale (compétence qui relève du département) et allocation logement (auprès de la CAF ou MSA). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil qui vous orientera vers les bons interlocuteurs.

CONTRAT DE SÉJOUR

Lors de l'admission, un contrat de séjour est établi. Il précise les droits et obligations de l'établissement, ainsi que les vôtres. Il définit les objectifs de l'accompagnement, les conditions de séjour et d'accueil, ainsi que les conditions de participation financière ou de facturation. Le contrat de séjour vous est remis à votre arrivée ou dans les 15 jours suivants votre

admission au plus tard. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention. Il doit être signé dans le mois qui suit l'admission.

En complément, un règlement de fonctionnement de l'établissement vous sera remis.

POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

La personne protégée participe à la prise de décisions concernant sa santé en donnant son consentement libre et éclairé après avoir reçu les informations et préconisations requises qui devront être adaptées à ses facultés de discernement.

Pour une tutelle, le tuteur bénéficie d'un droit à l'information sur l'état de santé du majeur. Ces informations vont lui permettre d'assister le patient dans son choix et si la situation l'exige, d'autoriser l'acte proposé.

La personne sous sauvegarde de justice ou curatelle, conserve le pouvoir de prendre, seule ou assistée, la décision qui le concerne. Le représentant légal ne pouvant se substituer à elle.

En cas d'urgence ou si l'état de santé du majeur protégé rend nécessaire une intervention thérapeutique, le médecin sera en mesure de prodiguer les soins appropriés. De même si le refus d'un traitement par le tuteur risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du majeur sous tutelle, le médecin délivrera les soins indispensables.

La personne protégée, à l'exception du majeur sous tutelle, a la possibilité de désigner la personne de confiance de son choix ; quant au majeur sous tutelle, le juge des tutelles a la possibilité de confirmer la mission de la personne de confiance désignée antérieurement à la mise sous protection tutélaire.

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN**

VOUS SOUHAITEZ DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

À tout moment au cours de votre séjour, vous pouvez désigner une personne de confiance. Ce peut être un parent, un proche, votre médecin traitant... Cette personne sera consultée sur votre volonté au cas où vous seriez dans l'incapacité de l'exprimer vous-même.

Si vous le souhaitez, cette personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre état de santé et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Cette désignation est faite par écrit et cosignée par la personne désignée. Elle est révisable et révocable à tout moment.

Cette désignation est un droit qui vous est offert, elle ne constitue pas une obligation.

Pour les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection judiciaire (tutelle, ..) pour les actes relatifs à la personne, la désignation de la personne de confiance est soumise à l'autorisation du Conseil de familles, s'il est constitué ou du juge des tutelles.

VOUS SOUHAITEZ DÉSIGNER UNE PERSONNE À PRÉVENIR

La personne à prévenir a un rôle différent de la personne de confiance. C'est la personne qui sera contactée par l'équipe soignante en cas d'événement particulier au cours de votre séjour.

Personne de confiance et personne à prévenir peuvent être les mêmes ou pas.

VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE DES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées indiquent vos souhaits relatifs à la limitation, voire à l'arrêt d'actes ou de traitement, dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté.

Ainsi, si vous ne pouvez plus vous exprimer, le médecin devra les rechercher le plus tôt possible afin d'en prendre connaissance et de les respecter.

Elles s'imposeront au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à l'évaluation complète de la situation et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Dans ce cas, le médecin doit rendre sa décision à l'issue d'une procédure collégiale inscrite dans le dossier médical. La décision de refus de directives anticipées est portée à la connaissance de la personne de confiance ou à défaut, de la famille ou des proches.

Il est donc important d'informer votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation afin qu'elles soient facilement accessibles.

Elles sont valables sans limitation de temps mais vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

Ainsi, vous pouvez rédiger vos directives anticipées sur un formulaire ou sur papier libre qu'il faudra dater et signer.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'écrire, vous pouvez demander à deux témoins, dont votre personne de confiance lorsqu'elle est désignée, de le faire pour vous et d'attester que le document est l'expression de votre volonté libre et éclairée.

VOTRE PROJET PERSONNALISÉ

Dans les semaines qui suivent votre arrivée, nous construisons ensemble votre projet personnalisé afin de répondre au mieux à vos habitudes de vie et de vous aider à conserver votre autonomie.

Il s'agit d'une démarche participative et collective afin de donner du sens à votre vie dans l'établissement, dans le respect de vos attentes et de vos capacités.

Le projet personnalisé est évolutif dans le temps. Sa mise en œuvre et son suivi sont pilotés et coordonnés par l'infirmière coordinatrice et la psychologue, en association avec le médecin-coordonnateur (lequel est en lien avec le médecin traitant).



LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN

VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

VOTRE ENVIRONNEMENT

VOTRE LIEU DE VIE

Situé au nord du département d'Ille-et-Vilaine, à 4 km de Dol-de-Bretagne et à 25 km de Saint-Malo et Dinan, l'EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve de Baguer-Morvan offre des conditions de vie de qualité associant compétence des professionnels et confort hôtelier.

L'établissement dispose d'un parc qui vous permet de prendre l'air au calme dans un site



verdoyant. Ce parc privé est un réel privilège avec ses allées, ses arbres, sa roseraie et les nombreux bancs mis à votre disposition.

Vous pouvez accéder au parc avec vos proches pour une promenade ou vous reposer.

VOTRE CHAMBRE

D'une superficie moyenne de 22 m², elle a été conçue afin de répondre au mieux à vos besoins de confort et d'accessibilité. Elle est partiellement meublée avec un lit médicalisé et un adaptable. Elle est équipée d'un grand placard vous offrant une capacité de rangement importante.

Elle dispose d'une salle de bain avec douche à l'italienne, lavabo et WC. Elle reste votre domaine privatif (vous avez votre propre clé) et vous y apportez votre note personnelle en décoration et mobilier complémentaire, compatible avec votre état de santé et la sécurité de l'EHPAD. Un système d'appel d'urgence vous permet de solliciter le personnel à tout moment du jour ou de la nuit.

Vous pouvez vous déplacer aisément dans l'établissement remis à neuf grâce à de larges couloirs, équipés de main courante. Couleurs, matériaux, lumières ont été choisis pour votre confort sonore et thermique.



Si vous constatez un défaut de fonctionnement dans votre chambre (panne électrique, fuite d'eau...), nous vous remercions de le signaler au personnel de votre service.

VOTRE BIEN-ÊTRE

RESTAURATION

Chaque jour, notre chef et son équipe préparent sur place vos repas.

Les menus établis avec le chef de cuisine sont visés par une diététicienne et affichés pour la semaine à l'accueil et à l'entrée du restaurant.

Le petit déjeuner est personnalisé et servi dans votre chambre chaque matin à partir de 7h30.

Le déjeuner est pris en commun à partir de 11h45 dans la salle de restaurant située au 1er étage alors que le dîner est servi en chambre à partir de 18h45.

Un goûter vous est proposé tous les après-midi.



Il vous est possible d'inviter une à deux personnes à déjeuner en salle de restauration indépendante sachant que la capacité maximale d'accueil des accompagnants est de quatre par jour pour l'ensemble des résidents de l'établissement. Veuillez le signaler, au plus tard, 48h à l'avance auprès de l'accueil.

Si vous suivez ou devez suivre un régime sur ordonnance médicale, le chef vous prépare des plats les plus adaptés possibles à votre situation en accord avec la diététicienne.

CAFÉTÉRIA

Situé au rez-de-chaussée, ce lieu est idéal pour se retrouver avec votre famille ou vos amis. Des distributeurs de boissons et friandises sont à votre disposition.

TÉLÉPHONE / TÉLÉVISION / WIFI

Vous disposez d'une prise de téléphone et de télévision.

Ces deux appareils sont votre propriété, les redevances sont à votre charge. La connexion WIFI peut être mise à votre disposition gratuitement.

COURRIER

Il vous est distribué dans votre chambre dans la matinée, ainsi que les journaux ou revues auxquels vous êtes abonnés.

Une boîte aux lettres est située dans le hall d'accueil ; la levée du courrier est effectuée chaque jour vers 11h.

LINGE / ENTRETIEN DU LOGEMENT

Le linge de maison (draps, couvertures, serviettes de tables...) vous est fourni par l'établissement.

Nous pouvons entretenir votre linge personnel, impérativement marqué à votre nom à l'aide de marques tissées et cousues. Cette prestation d'étiquetage peut vous être proposée par l'établissement (renseignement à l'accueil).

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de vos objets de valeurs.

Cependant, nous pouvons prendre en charge les valeurs que vous nous confierez ; elles seront sauvegardées dans notre propre coffre.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque met à votre disposition de nombreux ouvrages.

BOUTIQUE

Une boutique située à l'accueil vous permet de vous procurer des produits d'hygiène, de papeterie et des confiseries.

SERVICES DIVERS : COIFFURE, PÉDICURE...

Un salon de coiffure est à votre disposition au rez-de chaussée. Une coiffeuse vient deux fois par semaine mais vous avez la possibilité d'y faire venir votre propre coiffeur ou coiffeuse. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil. Cette prestation n'est pas prise en charge par l'établissement.

Plusieurs pédicures interviennent régulièrement dans l'établissement et sur demande. La liste des professionnels ainsi que le tarif appliqué (à votre charge) peut vous être transmis par l'accueil ou l'infirmière.

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN**

VISITES ET SORTIES

Pour votre bien-être, votre famille et vos amis sont conviés à venir régulièrement vous rendre visite.

Vous disposez, aux différents niveaux de l'établissement, de nombreux espaces d'accueil pour les recevoir.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer vos proches au salon des familles.

Vous avez la possibilité de vous absenter quand vous le souhaitez.

Toutefois, si vous ne prenez pas votre repas à l'EHPAD ou si vous ne rentrez qu'après 18h45 heures, veuillez le faire savoir à l'accueil.



VOTRE VIE SOCIALE

ANIMATION

L'animation fait partie intégrante du projet de vie.

De nombreuses animations vous sont régulièrement proposées : lecture, chant, jeux de société, atelier mémoire, improvisation théâtrale, mots croisés géants, spectacles...

Moments de détente et de convivialité, ces animations sont adaptées aux goûts et capacités de chacun.

Nous mettons à disposition le réseau social **Famileo**.

Vous pouvez vous renseigner à l'accueil.



Une animatrice diplômée est à votre disposition pour planifier et organiser ces activités en coordination avec les équipes et les bénévoles. S'ils le souhaitent, vos proches sont invités à y participer.

ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES

En dehors du personnel de l'établissement, des bénévoles d'associations peuvent vous apporter un soutien et vous accompagner au quotidien. Vous pouvez vous procurer la liste des associations intervenant dans notre établissement et leurs coordonnées auprès de l'accueil.

COMMISSION

« ANIMATION ET RESTAURATION »

En partenariat avec notre prestataire de restauration collective, deux fois par an, cette commission réunit les professionnels et les résidents pour établir notamment le choix des menus de fêtes.

AUMÔNERIE



L'aumônerie catholique est un service de l'établissement.

Les aumôniers et les membres d'aumônerie ont la charge d'assurer le service du culte auquel ils appartiennent et d'assister les résidents qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers (vous, vos proches) au fonctionnement de l'établissement. Il se compose de représentants des personnes accueillies, des familles, du personnel de l'établissement et de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

C'est un service d'Eglise dont la mission est :

- d'être à l'écoute des personnes accueillies et de ceux qui les entourent,
- d'être une présence fraternelle, respectueuse du cheminement de chacun, porteuse de vie et d'espérance.

La présence d'aumônerie est celle d'une équipe. L'aumônier est envoyé en mission par l'Evêque et reconnu par l'Etablissement.

Dans une attitude d'ouverture, l'équipe d'aumônerie entretient des relations de fraternité avec les représentants des autres cultes. L'équipe est attentive aux désirs des résidents et, si besoin, leur propose de les mettre en relation avec les représentants de la religion de leur choix.

Pour signaler une demande, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

Une messe est célébrée chaque matin à 11h à l'oratoire pendant la semaine et à 10h30 à la chapelle le week-end et jours fériés.

La chapelle est accessible toute la journée par les 1^{er} et 2^{ème} étages.

Il est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services
- Les activités, l'animation socioculturelle
- Les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipements
- La nature et le prix des services rendus...

Vous trouverez en annexe les coordonnées des représentants des usagers de l'établissement de Baguer-Morvan. Vous ou vos proches pouvez les contacter à l'adresse mail : cdu@baguer-morvan.hstv.fr

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
BAGUER-MORVAN

VOTRE SANTÉ



VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, ainsi que des médecins spécialistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, etc...

Le paiement des honoraires des intervenants extérieurs reste à votre charge.

LES PROFESSIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour vous accompagner et faciliter votre quotidien.

- **Médecin coordonnateur**

Responsable du projet médical de l'établissement, il supervise la qualité et la permanence des soins. Il assure le lien entre l'équipe soignante et votre médecin traitant.

- **Infirmière coordinatrice**

Elle assure la responsabilité et la coordination des soins.

- **Infirmiers**

Ils assurent les soins infirmiers prescrits par votre médecin traitant. Ils délivrent les médicaments. Ils peuvent vous donner des conseils en matière de prévention.

- **Aides-soignants, aides-médico-psychologiques**

Ils assurent les soins d'hygiène et de confort. Ils vous accompagnent dans les actes de la vie courante et dans le maintien de votre autonomie.





- **Agents de service logistique**

Ils participent en binôme avec les aides-soignants à la réalisation des soins de nursing et prennent soin de votre environnement notamment par l'entretien de votre chambre et des locaux.

- **Psychologue**

Il est à votre écoute (et à l'écoute de votre famille). Vous pouvez demander à vous entretenir avec lui en toute confidentialité.

De nombreux autres professionnels œuvrent à votre bien-être : personnels administratifs, techniques, d'animation, de restauration, d'hôtellerie, de blanchisserie... N'hésitez pas à faire appel à eux.



Baguer-Morvan

Maison de retraite
Soins de Suite et Réadaptation
Soins de Longue Durée



« Faire fleurir l'hospitalité »



L'HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE (HSTV)

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve est composée de neuf établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif (hôpitaux, cliniques, EHPAD, foyers de vie) situés en Bretagne et Provence. HSTV a été créée

en 2010 par la Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve pour conforter et développer ses établissements dont certains existent depuis plus de 350 ans.

En savoir plus : www.hstv.fr



La Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve a été fondée en 1661 par le Père Ange Le Proust, considéré comme le Saint-Vincent-de-Paul de Bretagne. Les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve sont hospitalières : elles ont fait le choix d'accueillir et de prendre soin de la personne malade, handicapée et/ou âgée. A cette vocation première se sont ajoutés l'enseignement et l'éducation des jeunes, ainsi que des missions à l'étranger. Dans leurs établissements, elles s'attachent à « *faire fleurir l'hospitalité* », selon l'esprit du fondateur, afin que chaque personne accueillie soit reconnue dans sa dignité et trouve la convivialité, le respect et l'environnement chaleureux dont elle a besoin.

En savoir plus :

www.congregation-stv.org

« PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER »

HSTV accueille, soigne et accompagne toute personne fragilisée par la maladie, l'âge, le handicap ou l'addiction, quelles que soient son origine, sa situation sociale et ses préférences religieuses. HSTV se met plus particulièrement au service des plus faibles et des plus démunis, dans le respect des valeurs portées par la Congrégation depuis plus de 350 ans.

L'engagement de tous les professionnels dans la qualité des soins dispensés, dans l'écoute attentive portée aux demandes des patients et des résidents, ainsi que dans la mise en place et l'animation des instances représentatives des usagers et le développement de l'expérience usager, ont été récompensés par deux fois par le Ministère de la Santé : HSTV a reçu le label « Droits des usagers de la santé » en 2015 (label national) et en 2019 (label régional).

N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion sur votre prise en charge, que nous souhaitons sans cesse améliorer. Vous pouvez vous adresser aux cadres de santé ou écrire directement à la direction.

HSTV en quelques chiffres :

- 9 établissements
- 13 sites
- 2450 lits et places
- 50 000 personnes soignées et hébergées chaque année
- 2400 salariés

Nos valeurs :

- L'accueil
- L'attention aux plus pauvres
- Le respect de la vie
- Le service
- La collaboration
- Des soins de qualité



Baguer-Morvan

Maison de retraite
Soins de Suite et Réadaptation
Soins de Longue Durée

HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE BAGUER-MORVAN
2 chemin du Héron - 35120 BAGUER-MORVAN

02.99.80.99.80

accueil@baguer-morvan.hstv.fr



<http://baguer-morvan.hstv.fr>